

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire enregistrée tenue le mardi 17 mai 2016 à compter de 19 :30 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Denis Campeau ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Lucie Beaudoin, Dominique Rougeau, Pierre Lauzon, Bernard Archambault, Chantal Denis et Roger Paquette tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Joscelyne Charbonneau, est également présente.

• **Ouverture de la séance**

Le Maire souhaite la bienvenue et il rappelle que les séances publiques du Conseil municipal sont enregistrées et il ouvre la séance ordinaire à 19 : 32 heures.

\* \* \* \* \*

**1 Adoption de l'ordre du jour**

**RÉSOLUTION 2016-05-128**

Il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que proposé.

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

***Note aux lecteurs :***

*Remise de diplômes de l'école nationale des pompiers du Québec à monsieur Mathieu Lachance et monsieur Luc Samson d'Amours qui ont complété avec succès la qualification professionnelle de pompier non urbain. Les diplômes sont remis par monsieur le Maire Denis Campeau et monsieur le Directeur du Service sécurité incendie de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Alain Fredette. Étaient également félicités, messieurs Jonathan Chalifoux et Grégoire Guy pour avoir complété leur formation de compétence de « pompier 1 ». Monsieur Alain Fredette s'est adressé aux personnes présentes ainsi que monsieur Mathieu Lachance, adjoint au directeur du Service sécurité incendie qui a répondu aux questions des personnes présentes.*

**2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2.1 Conseil municipal**

**CÉRÉMONIE CIVIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX  
SUITE AU SCRUTIN DU 1<sup>er</sup> MAI 2016**

Le Maire, monsieur Denis Campeau, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et il invite la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Joscelyne Charbonneau, à procéder à la cérémonie civique d'assermentation du Conseiller au poste n° 6, monsieur Roger Paquette.

Le vendredi, 6 mai 2016, madame Joscelyne Charbonneau, à titre de présidente d'élection de l'élection partielle de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et de son scrutin tenu le 1<sup>er</sup> mai 2016, a proclamé élu au postes n° 6 monsieur Roger Paquette.

Le vendredi, 6 mai 2016, madame Joscelyne Charbonneau à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, a procédé à l'assermentation du Conseiller élu comme suit :

**SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE**

Je, **Roger Paquette**, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de **Conseiller au poste n° 6** avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des Élus municipaux de Saint-Antoine-sur-Richelieu et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Et je signe : \_\_\_\_\_

**Déclaré sous serment devant moi à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 17 mai 2016**

\_\_\_\_\_  
*Joscelyne Charbonneau, directrice générale et secrétaire-trésorière*

**FIN DE LA CÉRÉMONIE CIVIQUE  
D'ASSERMENTATION DU CONSEILLER AU POSTE N° 6**

\* \* \* \* \*

**Divulcation et dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires  
Conseiller au poste no 6**

**Conformément** à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires. Suite à l'élection partielle du 1<sup>er</sup> mai 2016 pour le poste vacant de conseiller au poste no 6, la déclaration des intérêts pécuniaires a été déposée à la Table du Conseil le 17 mai 2016, comme suit : monsieur Roger Paquette, conseiller.

La déclaration retournera au dossier individuel de monsieur Paquette et contenu aux archives de la Municipalité. De plus, en conformité de la loi, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire sera informé à cet effet par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité.

\* \* \* \* \*

**Divulcation des contributions électorales du Candidat au poste de Conseiller, poste n° 6**  
Conformément à l'article 513.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le formulaire complété de divulgation des contributions électorales du Candidat au poste de Conseiller, poste n° 6 à l'élection partielle du 1<sup>er</sup> mai 2016 est déposé.

\* \* \* \* \*

**RÉSOLUTION 2016-05-129**

**Responsabilités et Nomination de l'Élu à la vie culturelle et communautaire**

Il est proposé par monsieur Denis Campeau, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

**Que** le Conseil municipal désigne et nomme monsieur le Conseiller, Roger Paquette et le mandate Élu responsable de la vie culturelle et communautaire (Loisirs, culture et Tourisme), des technologies de l'information et de la Maison des Jeunes, Élu siégeant au Comité consultatif à la vie culturelle et à la vie communautaire (CCVCC), secondé par madame Lucie Beaudoin concernant les Loisirs et secondée par madame Chantal Denis concernant les dossiers de la Culture et du Tourisme.

**Que** le Maire soit et il est d'office membre sur le CCVCC.

**Adoptée à l'unanimité**

**Rapport mensuel du Maire**

Verbalement, le Maire fait rapport et suivi sur les différents dossiers traités et à traiter depuis la dernière séance. Il informe les personnes présentes sur différents sujets, entre autres sujets sur sa réélection comme administrateur au sein du Conseil d'administration de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), sur la rencontre avec la directrice générale du Centre de petite enfance (CPE) Le Hibou pour étude du dossier du CPE à Saint-Antoine-sur-Richelieu. que l'activité « grand nettoyage » a été effectuée sur le territoire avec la participation de citoyens bénévoles et qu'une rencontre s'est déroulée avec la nouvelle marraine et les officiers de la Sûreté du Québec qui sont responsables de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu. Il informe également les personnes présentes que l'assemblée générale annuelle de la FADOQ s'est tenue le 11 mai 2016, qu'il a rencontré la ministre Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, ministre responsable de la région de la Montérégie. Monsieur le Maire a également rencontré le député de Borduas, monsieur Simon Jolin-Barrette et son chef François Legault concernant le dossier de la biométhanisation ainsi que madame Hélène Roberge, présidente de la Commission scolaire des Patriotes au sujet de la Bibliothèque.

\* \* \* \* \*

**RÉSOLUTION 2016-05- 130**

**Demande à la MRC de la Vallée-du-Richelieu  
relative à la date de livraison des bacs bruns  
Dossier : Société d'économie mixte de l'est de la Couronne sud (SEMECS) –  
Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) :**

**Considérant** l'importance de bien démarrer le projet de la collecte supplémentaire de matières résiduelles organiques putrescibles par biométhanisation et compostage;

**Considérant que** la livraison des bacs bruns dans les Municipalités pour ce type de collecte est planifiée pour le mois de février 2017;

**Considérant que** l'ajout de ce troisième bac risque d'être problématique à entreposer pour les citoyens lors de la livraison en période hivernale;

**Considérant qu'aucune** date officielle de démarrage de la collecte supplémentaire des matières résiduelles organiques putrescibles n'est prévue;

**Considérant que** les estimations du démarrage de la collecte supplémentaire sont prévues dans la seconde moitié de 2017;

**Considérant** l'importance des sommes investies;

**Considérant** l'importance de bien démarrer le projet et de s'assurer que les citoyens adhèrent immédiatement au projet;

**Considérant que** la livraison du bac brun plusieurs mois avant le début de son utilisation risque de causer plus de problèmes que d'avantages;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande au Conseil des maires de la MRC de la Vallée-du-Richelieu de revoir les dates de livraison des bacs bruns pour ce type de collecte, de faire en sorte que les bacs bruns soient livrés tout juste avant le début de la nouvelle collecte des matières résiduelles putrescibles.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2016-05-131**

**Demande d'aide financière à la Politique de soutien aux communautés rurales**  
**de la MRC de La Vallée-du-Richelieu**  
**Projet Amélioration de l'accueil aux touristes**  
**au cœur de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

**Considérant** que la « Route du Richelieu » traverse le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

**Considérant** que depuis la création de la « Route du Richelieu » en 2013, un nombre accru de cyclistes et de touristes utilisent cette route;

**Considérant** que la Municipalité a déboursé un montant de 90 000 \$ afin d'élargir les bandes asphaltées le long de la route 223 en 2014;

**Considérant** que la Municipalité désire installer deux panneaux signalétiques pour l'utilisation des toilettes publiques à l'intention des cyclistes et autres visiteurs à l'intersection des rues Marie-Rose, du Rivage et au Parc Chamtoise;

**En conséquence**, il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve le projet intitulé *Amélioration de l'accueil aux touristes au cœur du village de Saint-Antoine-sur-Richelieu*, préparé par l'inspecteur municipal, monsieur Marc Béland, au montant total de 1 629 \$;

**Que** le Conseil municipal appuie la présentation et le dépôt dudit projet à la Politique de soutien aux communautés rurales de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, le 17 mai 2016, pour une aide financière au montant de 833 \$, la contribution de la Municipalité étant estimée au montant de 796 \$;

**Que** le Conseil municipal demande au Comité de la Politique de soutien aux communautés rurales de la MRC de La Vallée-du-Richelieu d'accueillir favorablement le projet *Amélioration de l'accueil aux touristes au cœur de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu en lien avec les sommes accordées par le Comité de la Politique de soutien aux communautés rurales*.

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

**RÉSOLUTION 2016-05-132**

**Demande d'aide financière au Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu**  
**Projet Halte routière pour cyclistes et autres randonneurs**  
**de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

**Considérant** que la « Route du Richelieu » traverse le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

**Considérant** que depuis la création de la « Route du Richelieu » en 2013, un nombre accru de cyclistes et de touristes utilisent cette route;

**Considérant** que la Municipalité a déboursé un montant de 90 000 \$ afin d'élargir les bandes asphaltées le long de la route 223 en 2014;

**Considérant** que la Municipalité est propriétaire du terrain ;

**Considérant** que le panneau d'accueil de la Municipalité se retrouve sur ce terrain ;

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2016

**Considérant** que la halte routière pour cyclistes et autres randonneurs est un attrait touristique additionnel pour la Municipalité ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Roger Paquette, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

- Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
- Que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve le projet intitulé *Halte cycliste de Saint-Antoine-sur-Richelieu*, préparé par l'inspecteur municipal, monsieur Marc Béland, au montant total de 7 024 \$;
- Que** le Conseil municipal appuie la présentation et le dépôt dudit projet au Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, le 17 mai 2016, pour une aide financière au montant de 5 574 \$, la contribution de la Municipalité étant estimée au montant de 1 450 \$;
- Que** le Conseil municipal demande au Comité du Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu d'accueillir favorablement le projet *Halte cycliste de Saint-Antoine-sur-Richelieu* de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

## RÉSOLUTION 2016-05-133

### **Demande d'aide financière au Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu** **Projet Les cuisines collectives antoniennes**

**Considérant** que lors de consultations citoyennes à l'élaboration de la Politique familiale municipale et de la Politique Municipalité amies des aînés qui se sont déroulés en 2014, des citoyens ont partagé différents besoins dont celui de la création du projet *Des cuisines collectives antoniennes* ;

**Considérant** que la création *Des cuisines collectives antoniennes* répond à une demande collective ;

**Considérant** que la création *Des cuisines collectives antoniennes* s'adresse à tous les citoyens de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu qui ont le souci d'une saine alimentation et d'une meilleure qualité de vie pour elles et leur famille;

**Considérant** que tout en ayant la possibilité de s'impliquer individuellement et collectivement dans la communauté antonienne, le projet *Les cuisines collectives antoniennes* permet de briser l'isolement des personnes qui y participent ;

**Considérant** que la participation du citoyen au projet *Les cuisines collectives antoniennes* apportera un sentiment d'appartenance positif à son milieu ;

**Considérant** que le projet *Les cuisines collectives antoniennes* fera connaître et utiliser les ressources agro-alimentaires de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

- Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
- Que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve le projet intitulé *Les cuisines collectives antoniennes*, préparé par la conseillère municipale, madame Chantal Denis, au montant total de 23 519 \$;
- Que** le Conseil municipal appuie la présentation et le dépôt dudit projet au Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, le 17 mai 2016, pour une aide financière au montant de 16 915,20 \$, la contribution de la Municipalité étant estimée au montant de 4 703,80 \$;

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2016**

**Que** le Conseil municipal demande au Comité du Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu d'accueillir favorablement le projet *Les cuisines collectives antoniennes* de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2016-05-134**

**Demande d'aide financière au Pacte rural  
de la MRC de La Vallée-du-Richelieu  
Projet Amélioration de l'accueil aux touristes  
au cœur de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

**Considérant** que la « Route du Richelieu » traverse le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

**Considérant** que depuis la création de la « Route du Richelieu » en 2013, un nombre accru de cyclistes et de touristes utilisent cette route;

**Considérant** que la Municipalité a déboursé un montant de 90 000 \$ afin d'élargir les bandes asphaltées le long de la route 223 en 2014;

**Considérant** que la Municipalité désire installer deux panneaux signalétiques pour l'utilisation des toilettes publiques à l'intention des cyclistes et autres visiteurs à l'intersection des rues Marie-Rose, du Rivage et au Parc Chamtoise;

**Considérant** que la Municipalité désire acquérir du mobilier urbain pour le Parc Chamtoise ;

**Considérant** que la Municipalité désire installer une borne de recharge publique permettant désormais aux propriétaires de véhicules électriques de planifier plus aisément leurs déplacements et devient un incitatif additionnel au tourisme dans la Municipalité ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par monsieur Roger Paquette, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve le projet intitulé *Amélioration de l'accueil aux touristes au cœur du village de Saint-Antoine-sur-Richelieu*, préparé par l'inspecteur municipal, monsieur Marc Béland, au montant total de 27 708 \$;

**Que** le Conseil municipal appuie la présentation et le dépôt dudit projet au Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, le 17 mai 2016, pour une aide financière au montant de 22 166,40 \$, la contribution de la Municipalité étant estimée au montant de 5 541,60 \$;

**Que** le Conseil municipal demande au Comité du Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu d'accueillir favorablement le projet *Amélioration de l'accueil aux touristes au cœur de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu*.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2016-05-135**

**Demande d'autorisation pour l'installation d'un conteneur de récupération de métaux sur le terrain arrière du Centre communautaire : demande de madame Natacha Doutre**

**Considérant** la demande reçue le 9 mai 2016 de madame Natacha Doutre, résidente de Saint-Antoine-sur-Richelieu ;

**Considérant** que la demande de madame Doutre est une demande d'autorisation pour l'utilisation d'un emplacement sur le terrain arrière du Centre communautaire pour l'installation d'un conteneur de récupération de métaux;

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2016

**Considérant** que madame Doutré s'engage à garder l'endroit et son environnement immédiat propre et libre de déchets où sera installé le conteneur ;

**Considérant** que ce Service peut être apprécié par tous les citoyens de Saint-Antoine-sur-Richelieu ;

**Considérant** que la Municipalité ne débourse aucun montant pour cette demande ;

Le vote est demandé :

Monsieur Roger Paquette :	POUR	Monsieur Bernard Archambault :	CONTRE
Madame Chantal Denis :	POUR	Madame Lucie Beaudoin :	CONTRE
Monsieur Pierre Lauzon :	POUR		
Madame Dominique Rougeau :	POUR		

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Roger Paquette, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise madame Natacha Doutré à installer un conteneur de récupération de métaux sur le terrain arrière du Centre communautaire pour une période d'essai de trois (3) mois qui se terminera le vendredi, 26 août 2016 aux conditions établies à la signature de l'entente et pouvant être renouvelable selon l'entente établie;

**Que** le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu étudiera la possibilité de renouveler cette autorisation à sa séance ordinaire du 16 août 2016;

**Que** le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise la directrice générale et le Maire à signer l'entente établie entre les parties.

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

### **RÉSOLUTION 2016-05-136**

#### **Demande d'aide financière à la Fondation du Maire pour l'acquisition et/ou construction d'un cabanon pour le projet de la Boîte-O-Sports**

**Considérant que** le projet de la Boîte-O-Sports est dirigé par le regroupement « Pour une vallée en forme » ;

**Considérant que** le projet de la Boîte-O-Sports a été créé à l'automne 2014 dans la Vallée-du-Richelieu afin de favoriser et d'encourager l'adoption et le maintien des saines habitudes de vie;

**Considérant que** ce projet vise à encourager la pratique régulière d'activités sportives et récréatives de façon spontanée chez les jeunes et les familles de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

**Considérant que** le projet de la Boîte-O-Sports est à la fois un levier et un mobilisateur au sein de notre communauté pour que les jeunes antoniens affichent un portrait positif en saines habitudes de vie;

**Considérant que** le projet de la Boîte-O-Sports permet à tous les citoyens, aux jeunes, à leurs parents, grands-parents, d'avoir accès gratuitement à de l'équipement sportif dans le parc Chamtoise et sur le terrain du Pavillon des loisirs Desjardins (premier emplacement du projet);

**Considérant que** le but du projet de la Boîte-O-Sports est de mettre à la disposition des citoyens un coffre et / ou un cabanon remplis de matériel léger pour faire jouer, courir, sauter et surtout, permettre une vie active à proximité du Pavillon des Loisirs Desjardins et au Parc Chamtoise;

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2016

**Considérant que** le Projet de la Boîte-O-Sports se fait en collaboration avec la Maison des jeunes La Traversée;

**Considérant** l'importance d'acquérir ou de construire une infrastructure qui répond adéquatement et de façon sécuritaire à recevoir le matériel requis pour le projet de la Boîte-O-Sports ;

**Considérant qu'**entre autres objet et objectif visés de la Fondation du Maire est de promouvoir l'aide pour l'intégration des Antoniens dans leur milieu, et ce, en favorisant le développement des ressources au moyen d'activités physiques, culturelles et sociales afin de contribuer au mieux-être de l'ensemble de la population antonienne;

**Considérant que** la Municipalité doit déboursier pour les coûts relatifs à ce projet ;

**Considérant** les demandes lors des consultations citoyennes relatives à la Politique Familiale et des Aînés;

**Considérant que** la Municipalité investit au mois de mai et juin 2016 un montant de 25 000\$ afin de doter le parc Chamtoise d'infrastructures liées à l'exercice physique;

**Considérant que** la Municipalité a investi en 2015 plus de 60 000 \$ afin de se doter d'un planchodrome ainsi que d'une patinoire de patinage libre l'hiver afin de favoriser l'exercice chez sa population;

**En conséquence**, il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande à la Fondation du Maire une aide financière pour l'acquisition et/ou construction d'un cabanon pour le projet de la Boîte-O-Sports au montant de 3 000 \$;

**Que** le Conseil municipal demande à la Fondation du Maire de prendre en considération la demande de la Municipalité et d'accueillir favorablement le projet de l'acquisition et/ou construction d'un cabanon pour le projet de la Boîte-O-Sports pour la communauté de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

## 2.2 Gestion financière et administrative

### RÉSOLUTION 2016-05-137

#### Présentation et adoption des comptes payés et à payer

Il est proposé par monsieur Denis Campeau, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

**Que** le Conseil municipal approuve les comptes payés et à payer présentés ce 17 mai 2016 avec dispense de lecture de la liste au montant total de 256 603,77 \$ au 30 avril 2016.

(Note aux lecteurs : *seuls les comptes au montant de 500 \$ et plus sont lus et expliqués par le Maire*).

Description	Montant
Factures à payer présentées au 30 avril 2016	10 908,20 \$
Factures payées au 30 avril 2016	245 695,57 \$
<b>Total au 30 avril 2016</b>	<b>256 603,77 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*



**Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2016**

**Rapport financier de la Municipalité au 31 décembre 2015**

Dépôt du rapport financier de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2015.

\* \* \* \* \*

**2.3 GREFFE**

**RÉSOLUTION 2016-05-138**

**Procès-verbal séance ordinaire du 19 avril 2016**

**Considérant** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 avril 2016 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

**Que** le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 avril 2016.

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

**RÉSOLUTION 2016-05-139**

**Entériner la dépense au montant de 100 \$ taxes applicables incluses, pour l'inscription de la directrice générale à une conférence donnée par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra le 1<sup>er</sup> juin 2016 de 13h30 à 16h30 à Saint-Hyacinthe.**

Il est proposé par monsieur Roger Paquette, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

**Que** le Conseil municipal entérine les dépenses au montant de 100 \$ taxes applicables incluses, pour l'inscription de la directrice générale à une conférence donnée par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra le 1<sup>er</sup> juin 2016 de 13h30 à 16h30 à Saint-Hyacinthe

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

**2.4 RÈGLEMENT**

**RÉSOLUTION 2016-05-140**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

---

**Règlement n° 2004-001-04  
modifiant le règlement n° 2004-001 et amendements relatif à la constitution du Comité consultatif en environnement de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

---

**Considérant qu'il** y a lieu de modifier l'article 13 relativement au poste vacant

**Considérant qu'un** avis de motion a été régulièrement donné par le Conseiller, monsieur Bernard Archambault lors de la séance ordinaire du 19 avril 2016;

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2016

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Dominique Rougeau et résolu :

**Que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu adopte les changements suivants au règlement de modification no.2004-001-04 par lequel le règlement no.2004-001 concernant la constitution du Comité consultatif en environnement de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est modifié comme suit :

### Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### Article 2

Que l'article 13 dudit règlement n° 2004-001 et amendements, le deuxième paragraphe est remplacé par le suivant :

Le Conseil municipal choisi parmi les contribuables résidents de la Municipalité à l'exclusion des membres du Conseil municipal et des fonctionnaires municipaux, un résident contribuable de la Municipalité pour remplacer un membre dont le poste est devenu vacant. Ce mandat commence à la date de la résolution qui le nomme et sa durée est de trois ans.

### Article 3

#### **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

*Lecture faite*

**Adopté à l'unanimité – résolution 2016-05-**

\* \* \* \* \*

## RÉSOLUTION 2016-05-141

**Province de Québec**

**MRC de La Vallée-du-Richelieu**

**Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

---

**Règlement n° 2016-07 relatif à la répartition et à la tarification  
du coût des travaux de nettoyage et  
d'entretien du cours d'eau Poulette et ses branches 1 et 2  
et du cours d'eau Poulette Nord**

---

**Considérant** le cours d'eau Poulette et ses branches 1 et 2 et le cours d'eau Poulette Nord, sous la compétence de la MRC de La Vallée-du-Richelieu ;

**Considérant que** des travaux de nettoyage et d'entretien des cours d'eau ont été exécutés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu au courant de l'année 2015 et en début d'année 2016, tel que le détail des factures jointes aux factures numéro CE16-012 et CE16-013 produites le 14 avril 2016 par la MRC de La Vallée-du-Richelieu ;

**Considérant qu'**une Municipalité peut imposer un mode de tarification selon les articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la Fiscalité municipale*;

**Considérant qu'**un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 19 avril 2016 ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil adopte le règlement numéro 2016-07 intitulé : " Règlement no 2016-07 relatif à la répartition et à la tarification du coût des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Poulette et ses branches 1 et 2 et du cours d'eau Poulette Nord." et que ce règlement ordonne et statue ce qui suit, à savoir:

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2016**

**ARTICLE 1. Répartition et tarification des coûts des travaux du cours d'eau Poulette et ses branches 1 et 2:**

La tarification du coût des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Poulette et ses branches 1 et 2 est répartie entre les contribuables propriétaires intéressés de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au prorata de la superficie contributive de leurs terrains inclus dans le bassin versant, ci-après fixée pour leurs terrains respectifs et est recouvrable desdits contribuables propriétaires, en la manière prévue au *Code municipal du Québec*, pour le recouvrement des taxes municipales.

Il en est de même, des indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et ingénierie et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution du présent règlement.

Le coût des travaux est établi au taux de **210.78 \$** l'hectare.

Sont et seront par le présent règlement, assujettis aux travaux, les terrains énumérés sur la liste «Répartition des coûts pour travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Poulette et ses branches 1 et 2» annexée à la facture produite en date du 14 avril 2016 par la MRC de La Vallée-du-Richelieu et jointe en annexe sous la cote "A" pour faire partie intégrante du présent règlement, avec le nom du contribuable propriétaire et le numéro officiel de chaque terrain, en raison de la **superficie contributive en hectare** attribuée à chacun de ces terrains.

Toutes les dispositions des règlements, des procès-verbaux, actes de répartitions ou actes d'accord incompatibles avec celles du présent règlement sont et demeurent abrogées.

**ARTICLE 2. Répartition et tarification des coûts des travaux du cours d'eau Poulette Nord**

La tarification du coût des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Poulette Nord est répartie entre les contribuables propriétaires intéressés de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au prorata de la superficie contributive de leurs terrains inclus dans le bassin versant, ci-après fixée pour leurs terrains respectifs et est recouvrable desdits contribuables propriétaires, en la manière prévue au *Code municipal du Québec*, pour le recouvrement des taxes municipales.

Il en est de même, des indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et ingénierie et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution du présent règlement.

Le coût des travaux est établi au taux de **376.40 \$** l'hectare.

Sont et seront par le présent règlement, assujettis aux travaux, les terrains énumérés sur la liste «Répartition des coûts pour travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Poulette Nord» annexée à la facture produite en date du 14 avril 2016 par la MRC de La Vallée-du-Richelieu et jointe en annexe sous la cote "B" pour faire partie intégrante du présent règlement, avec le nom du contribuable propriétaire et le numéro officiel de chaque terrain, en raison de la **superficie contributive en hectare** attribuée à chacun de ces terrains.

*Toutes les dispositions des règlements, des procès-verbaux, actes de répartitions ou actes d'accord incompatibles avec celles du présent règlement sont et demeurent abrogées.*

**ARTICLE 3. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

*Lecture faite*

**Adopté à l'unanimité – résolution 2016-05-140**

Répartition des coûts pour travaux de nettoyage et d'entretien  
du cours d'eau Poulette et ses branches 1 et 2

**RÉPARTITION DES COÛTS POUR TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN**

**COURS D'EAU POULETTE ET SES BRANCHES 1 ET 2**

Coûts totaux Ingénierie - ALPG consultants inc.	24 825,81 \$
Coûts totaux Entrepreneur - Béton Laurier Inc.	44 002,04 \$
Pépinière Vert-Forêt	3 587,43 \$
Frais de financement de la MRC La Vallée-du-Richelieu	1 309,46 \$
Frais SEAO	11,17 \$
Compensation accès lot 5 412 726 (Yves Gaudette)	250,00 \$
Compensation accès lot 4 833 167 (Les Produits Agri Harco Inc.)	250,00 \$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>74 235,91 \$</b>

SUPERFICIES TOTALES	352,196 HECTARES	210,78 \$ L'HECTARE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU	100,00%	

NOMS	MATRICULES	LOTS	HECTARES	COÛTS	RIV. ADRESSE	VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL	COPRORIOS
LAFLAMME Dominic	2767-60-3969	4 833 159	18,970	3 998,54 \$ R	79, Chemin Du Rivage	ST-Antoine-Sur-Richelieu	(Québec)	J0L 1R0	Thierry LAFLAMME, Stephane LAFLAMME, Annick LAFLAMME
JEANNOTTE Marc	2767-62-9881	4 833 160	48,607	10 245,32 \$ R	104, Chemin Du Rivage	ST-Antoine-Sur-Richelieu	(Québec)	J0L 1R0	
GAUDETTE Yves	2767-75-3532	5 412 726	44,783	9 439,39 \$ R	152, Chemin Du Rivage	ST-Antoine-Sur-Richelieu	(Québec)	J0L 1R0	
CANUEL JeanPierre	2767-77-9546	4 833 162	37,985	8 006,48 \$ R	239, Chemin Du Rivage (Note: pas adresse postale)	ST-Antoine-Sur-Richelieu	(Québec)	J0L 1R0	Adresse postale : 765, rue Hocquart, Laval, QC, H7E 3N8
120741 Canadien Inc	2767-98-4632	4 833 163	30,763	6 484,12 \$ R	1299, Marie-Victorin	ST-Basile	(Québec)	J3V 8B7	
LECOURS Jean-Denis	2768-16-2984	4 833 164	5,538	1 167,30 \$ R	11, Rue Lecours	ST-Antoine-Sur-Richelieu	(Québec)	J0L 1R0	
Succession de Bruce Robertson	2768-80-8389	4 833 165	17,858	3 764,02 \$ R	392, Rue Rose	Otterburn Park	(Québec)	J3H 1M8	a/s Kim ROBERTSON
LAVOIE Claire	2768-92-1159	4 833 166	42,644	8 988,56 \$ R	310, Chemin Du Rivage	ST-Antoine-Sur-Richelieu	(Québec)	J0L 1R0	
LAVOIE Claire	2768-92-1159	4 833 568	0,109	22,87 \$	310, Chemin Du Rivage	ST-Antoine-Sur-Richelieu	(Québec)	J0L 1R0	
GIARD Jacqueline	2867-74-0753	4 833 559	0,185	38,95 \$	316 Chemin du Rivage	ST-Antoine-Sur-Richelieu	(Québec)	J0L 1R0	
LAMBERT Jeannine	2867-75-3989	4 833 567	0,141	29,72 \$	352 Chemin du Rivage	ST-Antoine-Sur-Richelieu	(Québec)	J0L 1R0	
PINEAULT Louise	2867-75-2834	4 833 566	0,142	29,85 \$	340 Chemin du Rivage	ST-Antoine-Sur-Richelieu	(Québec)	J0L 1R0	
Les Produits Agri Harco Inc.	2768-94-4921	4 833 167	20,163	4 250,00 \$ R	8050, Boul. St-Laurent App.304	Brossard	(Québec)	J4X 2P1	
TANOBE Mynuki	2868-33-0114	4 833 173	35,647	7 513,57 \$ R	390, Chemin Du Rivage	ST-Antoine-Sur-Richelieu	(Québec)	J0L 1R0	
FRECHETTE Pierre	2868-44-2815	4 833 174	9,992	2 106,16 \$ R	920, Rue Du Rivage	ST-Antoine-Sur-Richelieu	(Québec)	J0L 1R0	
Ferme Pierre Frechette Senc.	2769-27-0476	4 833 170	7,911	1 667,42 \$	412, Chemin Du Rivage	ST-Antoine-Sur-Richelieu	(Québec)	J0L 1R0	a/s Pierre & Victor FRECHETTE
BEAUDOIN Lucie	2769-50-0776	4 833 188	14,334	3 021,21 \$	1295, Rang Du Brûlé	ST-Antoine-Sur-Richelieu	(Québec)	J0L 1R0	
FRECHETTE Pierre	2769-52-7954	4 833 189	14,359	3 026,61 \$	920, Rue Du Rivage	ST-Antoine-Sur-Richelieu	(Québec)	J0L 1R0	
Ferme Mondre Inc.	2668-08-7674	4 833 146	0,798	168,22 \$	970, Rang De L'Acadie	ST-Antoine-Sur-Richelieu	(Québec)	J0L 1R0	
GAUTHIER Bernard	2668-53-3693	4 833 147	0,871	183,51 \$	20, Maugey	ST-Antoine-Sur-Richelieu	(Québec)	J0L 1R0	
PHANEUF Paul	2570-30-6446	4 833 148	0,104	21,92 \$	262, Rang De L'Acadie	ST-Antoine-Sur-Richelieu	(Québec)	J0L 1R0	a/s Michel PHANEUF
PELLETIER Collette	2670-70-2792	4 833 154	0,094	19,81 \$	479, Rang De L'Acadie	ST-Antoine-Sur-Richelieu	(Québec)	J0L 1R0	a/s Michel PHANEUF
PELLETIER Collette	2670-70-2792	4 833 155	0,201	42,37 \$	479, Rang De L'Acadie	ST-Antoine-Sur-Richelieu	(Québec)	J0L 1R0	
			<b>352,196</b>	<b>74 235,91 \$</b>					

**ANNEXE < B > Règlement numéro 2016-07  
Répartition des coûts pour travaux de nettoyage et d'entretien  
du cours d'eau Poulette Nord**

**RÉPARTITION DES COÛTS POUR TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN**

**COURS D'EAU POULETTE NORD**

Coûts totaux Ingénierie - ALPG consultants inc.	5 420,39 \$
Coûts totaux Entrepreneur - Béton Laurier Inc.	6 990,85 \$
Frais SEAO	11,17 \$
Frais de financement de la MRC La Vallée-du-Richelieu	259,52 \$
Compensation accès lot 4 833 175 (Sylvain Chagnon)	500,00 \$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>13 181,93 \$</b>

SUPERFICIES TOTALES 35,021 HECTARES 376,40 \$ L'HECTARE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU 100,00%

NOMS	MATRICULES	LOTS	HECTARES	COÛTS	RIV.	ADRESSE	VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL	COPRORIOS
Ferme Pierre Fréchette Senc	2868-27-0476	4 833 170	8,071	3 037,93 \$ R		412, Chemin Du Rivage	St-Antoine Sur-Richelieu	(Québec)	J0L 1R0	a/s Pierre & Victor FRECHETTE
JOYAL Sylvie	2868-19-7012	4 833 171	12,046	4 533,75 \$ R		444, Chemin Du Rivage	St-Antoine Sur-Richelieu	(Québec)	J0L 1R0	
LAFERRIERE Edith	2868-19-8481	4 833 172	7,011	2 638,95 \$ R		456, Chemin DU Rivage	St-Antoine Sur-Richelieu	(Québec)	J0L 1R0	
CHAGNON Sylvain	2869-11-7418	4 833 175	3,235	1 217,66 \$ R		544, Chemin Du Rivage	St-Antoine Sur-Richelieu	(Québec)	J0L 1R0	
ROBERT Benoit	2869-22-4580	4 833 176	4,471	1 682,89 \$ R		3775, Rue Lacombe	Montréal	(Québec)	H3T 1M3	
DION Yves	2868-93-8737	4 833 585	0,188	70,76 \$		484 Chemin du Rivage	St-Antoine Sur-Richelieu	(Québec)	J0L 1R0	
			<b>35,021</b>	<b>13 181,93 \$</b>						

**2.5 AVIS DE MOTION**

**2.6 Gestion du personnel**

**3 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**Service de protection contre l'incendie – Rapport du Comité**

L'Élue responsable, madame Dominique Rougeau, commente et dépose les rapports mensuels préparés par le directeur du service de protection contre l'incendie.

**RÉSOLUTION 2016-05-142**

**Autorisation de dépenses**

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimées à 1 035 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Test visuel pour bouteilles d'air comprimé (02-22015-526)	235,00 \$
Identification pompiers et équipements	800,00 \$
<b>Total (taxes applicables en sus)</b>	<b>1 035,00\$</b>

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2016-05-143**

**Autorisation de dépense : Facture de PG solutions  
pour l'acquisition du logiciel Première ligne**

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise les dépenses au montant de 4 065 \$ taxes applicables en sus pour la facture de PG solutions pour l'acquisition du logiciel Première ligne qui inclus la licence Première ligne pour le serveur, prévention, prévention mobile, rapport d'intervention et l'implantation de la licence.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2016-05-144**

**Autorisation de dépense : Facture de PG solutions  
pour Contrat d'entretien et soutien des applications du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2016**

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Roger Paquette, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise les dépenses au montant de 589,60 \$ taxes applicable en sus pour la Facture de PG solutions pour le contrat d'entretien et soutien des applications du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2016.

**Adoptée à l'unanimité**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2016

**RÉSOLUTION 2016-05-145**

**Autorisation de dépense : Facture de PG solutions  
pour une formation de groupe tenue le 26 avril 2016 à Saint-Jean-Baptiste**

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise les dépenses au montant de 235 \$ taxes applicables en sus pour la Facture de PG solutions pour une formation de groupe tenue le 26 avril 2016 à Saint-Jean-Baptiste pour le directeur et l'adjoint au directeur du Service de sécurité incendie de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

**RÉSOLUTION 2016-05-146**

**Adoption du rapport annuel d'activités  
Plan de mise en œuvre année 5  
Schéma de couverture de risques en sécurité incendie  
Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

**Que** le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu adopte le rapport annuel d'activités tel que préparé en regard de l'année 5 du plan de mise en œuvre de la Municipalité dans le cadre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

**Que** copie de la présente résolution soit transmise pour les fins de transmission au ministère de la Sécurité publique en même temps que ledit rapport par la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

**3.3 Sécurité publique**

Rapport du Comité et autorisation de dépenses  
S/O

**4 TRAVAUX PUBLICS**

**4.1 Gestion des édifices municipaux**

Le Maire fait rapport verbal.

**RÉSOLUTION 2016-05-147**

**Octroi de contrat pour services professionnels en ingénierie mécanique/électrique  
à Comeau Experts-Conseils pour l'étude du remplacement du système de chauffage et  
relevé des circuits du système électrique existant, incluant le panneau de distribution  
de la Maison de la culture Eulalie-Durocher**

**Considérant** les appels d'offres par invitation envoyés à la firme Comeau Experts-Conseil et à la firme Groupe CME Experts Conseils relatifs aux Services professionnels en ingénierie mécanique/électrique pour un relevé des circuits électriques existants, incluant le panneau de distribution à la Maison de la culture Eulalie-Durocher;

**Par conséquent**, il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2016**

**Que** le Conseil municipal octroi le contrat pour services professionnels en ingénierie mécanique/électrique à Comeau Experts-Conseil pour la préparation d'un rapport d'étude, incluant les relevés et leur mise en plans du remplacement du système de chauffage et relevé des circuits du système électrique existant de la Maison de la culture Eulalie-Durocher au montant de 10 500 \$ taxes applicables en sus.

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

**4.2 Transport – Voirie locale**

*Aucune autorisation de dépense*

**RÉSOLUTION 2016-05-148**

**Demande d'aide financière**  
**dans le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)**  
**du MTQ 2016-2017**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin et résolu :

**Que** dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande au Député, Monsieur Simon Jolin-Barrette, député de Borduas, une aide financière estimée à 18 000 \$ pour les projets d'amélioration suivants :

Montée Lapierre, Rang du Brûlé et la rue des Saules. La nature des travaux est le revêtement mécanisé d'asphalte.

**Qu'** en soutien à notre demande, la présente résolution numéro 2016-05-147 accompagne le formulaire de demande d'aide financière à acheminer au Député.

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

**4.4 Parcs et terrains de jeux**

L'Élue responsable, monsieur Roger Paquette fait rapport verbal.

**RÉSOLUTION 2016-05-149**

**Autorisation de dépenses**

Il est proposé par monsieur Roger Paquette, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé à 490 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Chaînes d'amarrage du quai flottant à remplacer	140 \$
Boîte-o-sports : achat de 2 cylindres	150 \$
Achat de semences de gazon	200 \$
<b>Total (taxes applicables en sus)</b>	<b>490 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*



**Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2016**

**5 VIE COMMUNAUTAIRE (LOISIRS, CULTURE, TOURISME)**

**5.1 Loisirs récréatifs, sportifs et communautaires**

L'Élue responsable monsieur Roger Paquette fait rapport verbal.

**RÉSOLUTION 2016-05-150**

**Autorisation de dépenses**

Il est proposé par monsieur Roger Paquette, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 1 540 \$ taxes applicables en sus comme suit :

Honoraires pour les professeurs de ZUMBA (extension de 5 cours les lundis et de 5 cours les jeudis :	500,00 \$
Cours d'improvisation pour les enfants	540,00 \$
Vernissage de l'exposition de Guylaine Beaubien et 35 ans au cœur de nos vies, le 22 mai 14 h	100,00 \$
Camp de jour : achat de chandails pour le Camp de jour	400,00\$
<b>Total (taxes applicables en sus)</b>	<b>1 540,00\$</b>

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2016-05-151**

**Confirmation d'embauche de Samuel Pinard, animateur-accompagnateur :  
Camp de jour 2016**

**Considérant** la réception des candidatures suite à l'offre d'emploi relative au personnel du camp de jour 2016 parue en janvier 2016 et suite aux entrevues d'embauche;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roger Paquette, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

**Que** le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu confirme l'embauche de Samuel Pinard au poste d'animateur – accompagnateur au camp de jour 2016 qui se tiendra à la Colonie des Grèves aux conditions usuelles entendues entre les parties.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2016-05-152**

**Confirmation d'embauche de Gabrielle Héroux, responsable du Service de garde :  
Camp de jour 2016**

**Considérant** la réception des candidatures suite à l'offre d'emploi relative au personnel du camp de jour 2016 parue en janvier 2016 et suite aux entrevues d'embauche;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roger Paquette, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu confirme l'embauche de Gabrielle Héroux comme responsable du Service de garde au camp de jour 2016 aux conditions usuelles entendues entre les parties.

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2016

**RÉSOLUTION 2016-05-153**

**Entériner la dépense :**  
**1<sup>er</sup> versement de la tenue du Camp de jour à la Colonie des Grèves**

Il est proposé par monsieur Roger Paquette, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil municipal entérine les dépenses au montant de 13 000 \$ taxes incluses pour le 1<sup>er</sup> versement de la tenue du Camp de jour 2016 à la Colonie des Grèves de Contrecoeur.

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

**RÉSOLUTION 2016-05-154**

**Autorisation - Projet de tricycle-friandises glacées**  
**Initiative jeunesse**

**Considérant** la volonté de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu d'aider les projets d'initiatives jeunesse;

**Considérant** l'originalité et la pertinence d'un tel projet;

**Considérant que** le règlement no G4-2011, Article 10.1 mentionne qu'il est interdit à toute personne de mendier ou de faire une quelconque sollicitation sans autorisation de la Municipalité sur le territoire de la Municipalité;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Roger Paquette, appuyé par monsieur Bernard Archambault et résolu :

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**Que** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise pour une deuxième année, le projet présenté par Jeanie Bourdages, mère d'Élionore Jetté, qui est de vendre des friandises glacées à l'aide d'un tricycle équipé d'une glacière lors des journées chaudes de l'été sur le territoire de la Municipalité, entre le 24 juin et le 31 août 2016;

**Que** la Municipalité, est consciente que les enfants de moins de quatorze ans ne peuvent travailler, demande à ce que la jeune fille soit accompagnée en tout temps d'un adulte;

**Que** la Municipalité demande de recevoir une autorisation écrite de ses parents pour un tel projet.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2016-05-155**

**Les Autobus Paul Blanchard inc.: Transporteur pour le camp de jour 2016**  
**à la Colonie des Grèves à Contrecoeur**  
**Du 27 juin au 12 août 2016**

**Considérant que** le Camp de jour 2016 se tiendra à la Colonie des Grèves de Contrecoeur;

Il est proposé par monsieur Roger Paquette, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise le contrat avec Les Autobus Paul Blanchard inc., comme transporteur des enfants de Saint-Antoine-sur-Richelieu qui participent au Camp de jour 2016 à la Colonie des Grèves de Contrecoeur au montant de 100 \$ par jour, taxes applicables en sus.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2016-05-156**

**Renouvellement à Loisir et Sport Montérégie 2016-2017**

Il est proposé par monsieur Roger Paquette, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise le renouvellement à Loisir et Sport Montérégie 2016-2017 au montant de 80,33 \$ taxes applicables en sus.

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**5.1.1 Maison de la Culture Eulalie-Durocher et Tourisme**

L'Élu responsable monsieur Roger Paquette fait rapport verbal.  
*Aucune autorisation de dépense*

**RÉSOLUTION 2016-05-157**

**Appel de candidatures pour le poste de préposé(e) à l'accueil  
à la Maison de la culture Eulalie-Durocher  
Poste à temps partiel**

Il est proposé par monsieur Roger Paquette, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise la directrice générale à publier l'appel de candidature pour combler le poste de préposé(e) à l'accueil à la Maison de la culture Eulalie-Durocher;

**Que** La Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est à la recherche d'une personne pour le poste de préposé (e) à l'accueil pour la Maison de la culture Eulalie-Durocher;

**Que** Ce poste dont le nombre d'heures de travail est variable, occasionnel et généralement à raison d'une (1) fin de semaine sur deux (2), est rémunéré au taux horaire du salaire minimum en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2016-05-158**

**Consultation citoyenne Maison de la culture Eulalie-Durocher :  
Présentation des études et objectifs de l'OBNL  
La Maison de la culture Eulalie-Durocher de Saint-Antoine-sur-Richelieu  
Début juin 2016**

**Considérant que** l'objectif de la création d'un nouvel OBNL pour la gestion de la Maison de la culture Eulalie-Durocher est de faire participer les Antoniens et Antoniennes ;

**Considérant que** la nouvelle structure permettra aux citoyens de s'exprimer et de participer aux prises de décisions de la nouvelle entité ;

**Considérant que** le nouvel OBNL s'attend à un partenariat avec la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu ;

**Considérant que** le nouvel organisme se veut d'être transparent et intègre dans sa démarche et composer avec tous ceux et celles que le projet intéresse ;

**En conséquence**, Je, Roger Paquette, propose qu'une consultation citoyenne soit organisée au début de Juin 2016 afin de présenter les études effectuées sur ledit sujet, proposer un énoncé de mission, une structure, des objectifs et un plan d'action de la nouvelle entité

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2016**

«*la Maison de la culture Eulalie-Durocher de Saint-Antoine-sur-Richelieu*». Cette consultation servira aussi, par le fait même, à recevoir les commentaires, les suggestions et surtout à mesurer l'implication citoyenne à l'égard de ce projet.

**Que** le Conseil municipal tiendra une consultation citoyenne relative à la Maison de la culture Eulalie-Durocher : Présentation des études et objectifs de l'OBNL La Maison de la culture Eulalie-Durocher de Saint-Antoine-sur-Richelieu en début juin 2016.

**Le vote est demandé :**

Monsieur Roger Paquette :	POUR	Monsieur Bernard Archambault :	CONTRE
Madame Lucie Beaudoin :	POUR	Madame Chantal Denis :	CONTRE
		Monsieur Pierre Lauzon :	CONTRE
		Madame Dominique Rougeau :	CONTRE

**En conséquence**, il est résolu :

**Rejeté à la majorité à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2016-05-159**

**Proposition Maison de la culture, un OBNL**

**Considérant qu'au** courant de l'été 2015, une étude citoyenne a été menée pour regarder comment étaient gérées d'autres maisons de la culture au Québec ;

**Considérant que** cette étude révélait les différentes pratiques desdites municipalités et à partir duquel a été développé un projet citoyen de gestion de la Maison de la culture Eulalie-Durocher ;

**Considérant que** le 26 septembre 2015, lors de la consultation citoyenne sur la Culture, a été déposé un projet citoyen pour la création d'un nouvel OBNL pour la gestion de la Maison de la Culture Eulalie-Durocher ;

**Considérant que** le 19 janvier dernier le même comité de citoyens a déposé officiellement son projet pour un nouvel OBNL qui s'occuperait de la gestion de la Maison de la culture Eulalie-Durocher ;

**Considérant que** la revitalisation du village passe entre autres par un nouveau dynamisme à la Maison de la culture Eulalie-Durocher ;

**Considérant que** les Antoniens et les Antoniennes sont fiers de leur village et veulent entretenir sa vitalité ;

**Considérant qu'en** septembre 2016 la Maison de la culture Eulalie-Durocher fêtera son 15<sup>e</sup> anniversaire de fondation ;

**Considérant que** ce moment sera l'occasion d'apporter un renouveau à la Maison de la culture Eulalie-Durocher ;

**Considérant que** depuis le 26 septembre dernier, soit près de 9 mois après la consultation citoyenne, aucun suivi n'a été fait de la part du Conseil municipal ;

**En conséquence**, Je, Roger Paquette, propose que le Conseil enclenche immédiatement des démarches de partenariats pour la gestion de la Maison de la Culture Eulalie-Durocher avec le nouvel OBNL antonien qui portera le nom de *Maison de la Culture Eulalie-Durocher de Saint-Antoine-sur-Richelieu*.

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2016**

**Le vote est demandé :**

Monsieur Roger Paquette :	POUR	Monsieur Bernard Archambault :	CONTRE
Madame Lucie Beaudoin :	POUR	Madame Chantal Denis :	CONTRE
		Monsieur Pierre Lauzon :	CONTRE
		Madame Dominique Rougeau :	CONTRE

**En conséquence**, il est résolu :

**Rejeté à la majorité à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**5.2 Santé et bien-être**

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

*Aucune autorisation de dépense*

**RÉSOLUTION 2016-05-160**

**Renouvellement d'adhésion au Carrefour action municipale et famille  
2016-2017**

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise le renouvellement d'adhésion au Carrefour action municipale et famille pour 2016-2017 au montant de 74 \$ taxes applicables en sus.

**Adoptée à l'unanimité**

**5.2.1 Office municipal de l'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH)**

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

*Aucune autorisation de dépense*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION 2016-05-161**

**Adoption des états financiers au 31 décembre 2015 tels que déposés  
de l'OMH de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par monsieur Bernard Archambault et résolu :

**Que** le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu adopte les états financiers au 31 décembre 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu tels que déposés.

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**5.3 Loisirs culturels**

**Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion**

*Aucune autorisation de dépense*

**6 Protection de l'environnement**

L'Élue responsable, madame Chantal Denis, fait rapport verbal

**RÉSOLUTION 2016-05-162**

**Autorisation de dépenses**

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé à 1 340 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Description	Montant
Achats d'arbustes et fleurs (cosmos) pour la journée de l'Arbre	840 \$
Achat de terre pour le jardin communautaire	500 \$
<b>Total (taxes applicables en sus)</b>	<b>1 340\$</b>

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION 2016-05-163**

**Nomination d'un membre CCE**  
**Monsieur François Tanguay**

**Considérant** le dépôt de candidature de monsieur François Tanguay pour le poste vacant au sein du CCE.

**En conséquence**, il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par monsieur Roger Paquette, et résolu :

**Que** le Conseil municipal nomme et mandate le citoyen, monsieur François Tanguay, comme membre siégeant au Comité consultatif en environnement (CCE) de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

**Que** le mandat d'un membre du CCE peut être renouvelé une seule fois consécutivement pour un autre terme de trois ans, celui de monsieur Tanguay pourrait être renouvelé en mai 2019, pour se terminer en mai 2022.

**Adopté à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2016-05-164**

**Nomination d'un membre CCE**  
**Madame Danielle Lapierre**

**Considérant** le dépôt de candidature de madame Danielle Lapierre pour le poste vacant au sein du CCE.

**En conséquence**, il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

**Que** le conseil municipal nomme et mandate la citoyenne, madame Danielle Lapierre, comme membre siégeant au Comité consultatif en environnement (CCE) de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

**Que** le mandat d'un membre du CCE peut être renouvelé une seule fois consécutivement pour un autre terme de trois ans, celui de madame Lapierre pourrait être renouvelé en mai 2019, pour se terminer en mai 2022.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**7.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement**

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault fait rapport verbal  
S/O

**RÉSOLUTION 2016-05-165**

**Résolution finale pour le PPCMOI au 35, chemin de la Pomme d'Or**

**Considérant** le premier projet de résolution n° 2016-03-089 adopté le 15 mars 2016.

**Considérant** l'assemblée publique de consultation tenue le 19 avril 2016 à 19 h 30 et en référence à la résolution n° 2016-03-089.

**Considérant** le deuxième projet de résolution n° 2016-04-125 adopté sans changement le 19 avril 2016.

**Considérant** l'avis public publié le 20 avril 2016 indiquant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum.

**Considérant que** la Municipalité n'a reçue aucune demande de participation à un référendum valide à l'égard du second projet de résolution n° 2016-04-125 à la date limite, soit le 28 avril 2016.

**Considérant** qu'il n'y a pas eu de modification suite au deuxième projet de résolution.

**Considérant que** le nouvel acquéreur de la propriété souhaite modifier l'usage existant de commerce de réparation et vente de véhicules usagés à cet emplacement de la zone C-3, soit le 35, chemin de la Pomme d'Or;

**Considérant que** le nouvel usage à introduire dans le bâtiment est de la classe CE-2, établissement d'entreposage;

**Considérant que** le demandeur a fourni un croquis de l'aménagement intérieur prévu et a acquitté les frais relatifs à la demande de PPCMOI;

**Considérant que** les membres présents au Comité consultatif en urbanisme (CCU) recommandent au Conseil municipal d'accepter le projet tel que présenté pour l'usage d'entreposage intérieur tout en recommandant de ne pas autoriser d'entreposage dans des conteneurs à l'extérieur du bâtiment, mais de permettre le stationnement de véhicules et de VR sur le terrain à l'extérieur, et de maintenir l'interdiction d'accès à l'emplacement par la rue Dupont;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

**Que** le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve la présente demande de PPCMOI tel que le recommande les membres présents au CCU parce que celui-ci respecte les objectifs du Plan d'urbanisme en stimulant les activités économiques de la communauté, et que les usages prévus sont moins lourds que ceux existant antérieurement et sont aussi compatibles avec ceux du milieu environnant.

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION 2016-05-166**

**Résolution finale pour le PPCMOI au 1055, rue du Rivage**

**Considérant** le premier projet de résolution n° 2016-02-058 adopté le 16 février 2016;

**Considérant** l'assemblée publique de consultation tenue le 15 mars 2016 à 19h30 en référence à la résolution n° 2016-02-058;

**Considérant** le deuxième projet de résolution n° 2016-03-091 adopté le 15 mars 2016 sans modification;

**Considérant** que les personnes habiles à voter qui se sont enregistrées lors de la tenue du «Registre des personnes habiles à voter de la zone visée CR-3 et des zones contiguës, secteurs P-1, P-2, R-6 et R-7 Projet PPCMOI 1055 rue du Rivage adopté par résolution n° 2016-03-091» lundi le 21 mars 2016 sont au nombre de zéro (0). Tel que certifié dans le certificat déposé lors de la séance du Conseil en date du 19 avril 2016;

**Considérant** qu'il n'y a pas eu de modification suite au deuxième projet de résolution;

**Considérant que** le projet de rénovation déposé pour l'immeuble sis au 1055, rue du Rivage situé en zone CR-3, comprend des aspects devant être traités par PIIA et par PPCMOI;

**Considérant que** le point devant faire l'objet d'un PPCMOI est :

- 1- Le remplacement de l'usage unifamilial isolé et gîte du passant, par l'introduction de l'usage tri familial isolé à cet emplacement.

**Considérant que** le demandeur a acquitté les frais de la demande de PPCMOI;

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme dans sa résolution 2016-02-004 recommande au Conseil d'autoriser le projet tel que présenté;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon et résolu :

**Que** le Conseil approuve la présente demande de PPCMOI, parce que le projet respecte les objectifs du Plan d'urbanisme en consolidant la fonction résidentielle au cœur du noyau villageois, le tout tel qu'illustré aux plans du bâtiment de Marc Poirier, Architecture, datés du 5 février 2016, lesquels font partie intégrante du présent PPCMOI.

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION 2016-05-167**

**Résolution finale pour le PPCMOI au 1036-1038, rue du Rivage**

**Considérant** le premier projet de résolution n° 2016-02-056 adopté le 16 février 2016;

**Considérant** l'assemblée publique de consultation tenue le 15 mars 2016 à 19h30 en référence à la résolution n° 2016-02-056;

**Considérant** le deuxième projet de résolution n° 2016-03-092 adopté le 15 mars 2016 avec la modification suivante : *Le magasin de variétés aura une superficie de 49 m<sup>2</sup> au lieu de 38 m<sup>2</sup>;*

**Considérant** que les personnes habiles à voter qui se sont enregistrées lors de la tenue du «Registre des personnes habiles à voter de la zone visée CR-3 et des zones contiguës, secteurs P-1, P-2, R-6 et R-7Projet PPCMOI 1036-1038 rue du Rivage adopté par résolution n° 2016-03-092» lundi le 21 mars 2016 sont au nombre de zéro (0). Tel que certifié dans le certificat déposé lors de la séance du Conseil en date du 19 avril 2016;

**Considérant** qu'il n'y a pas eu de modification suite au deuxième projet de résolution;



## **Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2016**

**Considérant que** le projet de rénovation déposé pour l'immeuble sis au 1036-1038, rue du Rivage situé en zone CR-3, comprend des aspects devant être traités par PIIA et par PPCMOI;

**Considérant que** les points devant faire l'objet d'un PPCMOI sont :

- 1- L'introduction d'un nouvel usage commercial, soit un magasin de variété d'une superficie de 49 m<sup>2</sup>.
- 2- L'utilisation de terrasses extérieures pour le service de restauration d'une superficie totale de 86 m<sup>2</sup>.
- 3- L'aménagement du logement familial sur deux étages, dont les chambres à coucher au sous-sol du bâtiment.

**Considérant que** le demandeur a acquitté les frais de la demande de PPCMOI;

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme dans sa résolution 2016-02-003 recommande au Conseil d'autoriser le projet tel que présenté;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin et résolu :

**Que** le Conseil approuve la présente demande de PPCMOI, car le projet respecte les objectifs du Plan d'urbanisme en stimulant l'activité commerciale au cœur du noyau villageois, que l'usage introduit est compatible avec ceux du milieu environnant, et que les aménagements intérieurs et extérieurs prévus, vont contribuer à améliorer l'utilisation de l'espace disponible sur le site, le tout tel qu'illustré aux plans du bâtiment de Daniel Cournoyer architecte, datés du 4 février 2016, et aux plans d'aménagement paysager de Gestion Pierre-Alain Poirier Inc. datés du 19 novembre 2015, lesquels font partie intégrante du présent PPCMOI.

**Adoptée à l'unanimité**

## **RÉSOLUTION 2016-05-168**

### **PIIA : 1088, du Rivage**

**Considérant que** le projet de rénovation déposé pour l'immeuble sis au 1088, rue du Rivage comprend des aspects devant être traités par PIIA;

**Considérant que** le point devant faire l'objet d'un PIIA est :

La résidence est de catégorie 2 au PIIA. Les travaux de modification concernent le garde-corps de la galerie. Les sections manquantes dans les volées d'escalier seront refaites sur le même modèle que celui que l'on retrouve sur place. Il y aura réparation ou remplacement des éléments abîmés par des nouveaux identiques et de même matériau. Le projet comporte également la peinture du bâtiment;

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme dans sa résolution 2016-05-014 recommande au Conseil municipal d'autoriser le projet tel que présenté;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Roger Paquette et résolu :

**Que** le Conseil approuve la présente demande de PIIA, le tout selon les plans déposés.

**Adoptée à l'unanimité**

## **7.2 Agriculture**

L'Élue responsable, madame Lucie Beaudoin fait rapport

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2016**

**9 PÉRIODE DE QUESTION(S)**

Le Maire et le Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 21 h 44 pour se terminer à 22 h 29.

\* \* \* \* \*

**10 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 2016-05-169**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par madame Chantal Denis, appuyée par monsieur Bernard Archambault, la séance est levée à 22 h 29 .

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

**• PROCHAINES RENCONTRES**

Atelier de travail du Conseil municipal à huis clos	Mardi, 13 juin 2016 – 19h00
Séance ordinaire publique	Mardi, 21 juin 2016 – 19h30

**Certificat de crédits suffisants**

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou affectations.

\_\_\_\_\_  
**Denis Campeau,**  
**Maire**

\_\_\_\_\_  
**Joselyne Charbonneau**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**